

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION SAGE CRM ONLINE PRO ET ESSENTIALS – SAGE CRM.COM

Applicable à compter du 1^{er} juin 2015

Préambule

Le client reconnaît avoir préalablement pris connaissance des conditions générales applicables à la date de la validation du bon de commande, de la conclusion du présent contrat ou de son renouvellement. La validation du bon de commande, la conclusion du contrat ou son renouvellement, ainsi que l'installation et l'utilisation du progiciel, impliquent l'acceptation sans réserves de ces conditions générales par le client. Ces conditions générales sont disponibles sur le site Internet de Sage à l'adresse www.sage.fr et <http://sagecrm.com>

Sage se réserve le droit de modifier unilatéralement les dispositions qui suivent, ainsi que celles du tarif applicable. Toute modification de ces dispositions sera opposable au Client dès sa communication et cela par quelque moyen que ce soit.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par Sage via son site WEB sagecrm.com constituent la preuve des transactions passées entre Sage et le Client.

Article 1 : Mise en garde

Il appartient au Client d'évaluer de façon extrêmement précise ses propres besoins, d'apprécier leur adéquation au Progiciel et de s'assurer qu'il dispose de la compétence nécessaire à l'utilisation dudit Progiciel.

Le Client reconnaît avoir été informé de la nécessité de se faire assister par tout professionnel de son choix, s'il juge ne pas être en mesure d'utiliser ledit Progiciel selon les conditions visées dans les présentes.

Le Client connaît le réseau Internet (un réseau ouvert et informel, constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques utilisant la norme TCP/IP, nul ne pouvant en garantir le bon fonctionnement dans son ensemble), le World Wide Web (une application de l'Internet permettant la consultation de données de manière conviviale, grâce à des liens créés entre des documents) et leur mode de fonctionnement.

Article 2 : Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Sage mettra à disposition du Client le Progiciel en mode ASP (aussi appelé mode Online ou Cloud ou SaaS) et les services associés. Ainsi le Client pourra accéder via le réseau Internet au Progiciel, l'utiliser et bénéficier de services associés dans les conditions définies aux présentes.

Article 3 : Conditions d'accès et d'utilisation

3.1 : Conditions d'accès

Sage se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client notamment dans le cadre où il existerait un litige technique ou, un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou, dans le cas où elle l'estimerait insolvable.

Après validation et constatation du paiement par Sage, cette dernière indiquera au Client l'ouverture de son espace personnalisé lui permettant d'accéder au Progiciel et aux services associés. Sage se réserve le droit de supprimer de la plate-forme d'hébergement toute information qui aurait été transférée sans que le Client se soit correctement identifié avant le transfert de ces informations.

3.2 : Conditions d'utilisation

Sage autorise le Client à utiliser le Progiciel et la documentation électronique ou l'aide en ligne associée, à

titre personnel non exclusif, non cessible, dans la limite des droits acquis et conformément à sa destination telle que décrite aux présentes.

Les droits d'utilisation sont concédés de manière nominative, par conséquent l'utilisation d'une même licence par plusieurs utilisateurs n'est pas autorisée. Chaque utilisateur doit être titulaire d'une licence d'utilisation nominative.

Le droit d'utilisation concédé est limité, à 1 Go de données en version Essentials et à 5 Go en version Pro. En toute hypothèse, cet espace de stockage s'entend pour l'ensemble du compte Client quel que soit le nombre d'utilisateurs s'y connectant.

Le Client n'acquiert pas d'autres droits sur les Progiciels que ceux spécifiquement indiqués aux présentes.

Le Client sera responsable de l'utilisation faite de ses codes d'accès et mots de passe générés en vue de l'utilisation du Progiciel. L'utilisation de ces codes d'accès et mots de passe confidentiels est de sa seule responsabilité.

Le Client supportera seul les conséquences d'une utilisation non conforme aux instructions des accès de gestion des pages mis à sa disposition par le Progiciel, et d'une mauvaise utilisation de ces éléments.

Le Progiciel doit être utilisé conformément à sa destination, exclusive de tout autre, à savoir :

- conformément aux stipulations des présentes Conditions Générales et de l'aide en ligne associée au Progiciel,
- exclusivement pour les seuls besoins personnels et professionnels du Client.

Toute utilisation du Progiciel non conforme à sa destination telle que visée ci-dessus constituerait une atteinte aux droits d'exploitation du Progiciel et de ce fait, le délit de contrefaçon conformément aux dispositions de l'article L.335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le Client s'engage, dans le cadre de l'utilisation du Progiciel, à ne pas :

- avoir volontairement installé des fichiers contenant des progiciels ou tout autre donnée ou information n'étant pas détenu ou pas licencié au Client ;
- publier, adresser, ou distribuer des informations à caractère diffamatoire, obscène, indécent, ou illégal par l'intermédiaire du Progiciel ;
- menacer, harceler, abuser ou violer les droits de tiers ;
- entreprendre des activités illégales ;
- rendre disponible ou télécharger, à partir du Progiciel, des fichiers dont le Client sait qu'ils contiennent des virus pouvant endommager les données ;
- obtenir ou tenter d'obtenir un accès, quel que soit le moyen utilisé, à des zones du réseau de Sage ou de ses fournisseurs qui sont identifiées comme d'usage restreint ou confidentiel.

Sage pourra suspendre ou bloquer l'accès au Progiciel si le Client contrevient aux engagements mentionnés ci-dessus et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Sage se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques des infrastructures techniques mises à la disposition du Client, ainsi que le choix de ses fournisseurs

et/ou ses éventuels sous-traitants ou les préconisations techniques nécessaires au fonctionnement du Progiciel.

Article 4 : Progiciel et prestations

Sage, au titre des présentes conditions, fournira trois éléments au Client :

- le Progiciel accessible par l'adresse <http://sagecrm.com> sur une plate-forme d'hébergement choisie par Sage. L'hébergement pourra être effectué par un tiers à qui Sage pourra librement confier la réalisation de ces prestations.
- un service d'hébergement de la base de données du Client accessible par l'adresse <http://sagecrm.com> sur une plate-forme d'hébergement choisie par SAGE.
- les services d'assistance décrits ci-dessous

Les prestations d'hébergement sont assurées exclusivement pour la dernière version majeure du Progiciel.

Sage fera tout son possible pour sécuriser ses services d'accès et d'hébergement, et demandera à ses fournisseurs de prendre toutes les mesures permettant de protéger les données du Client, et le site créé d'une utilisation non-autorisée ou d'un accès illégal.

Sage, conformément aux règles de l'art, déploiera ses meilleurs efforts pour fournir des services rapides et sécurisés, conformément aux standards de l'industrie, et pour s'assurer que l'intégrité et la confidentialité du site web du Client seront conformes aux standards de la société hébergeant le site.

Dans l'hypothèse où le site <http://sagecrm.com> serait indisponible, le Client pourra contacter le service clients de Sage aux coordonnées précisées sur le site www.sage.fr. Sage fera son possible pour rétablir le service.

4.1 : Offre payante

Dans le cadre de l'offre payante, Sage ou un de ses partenaires formé assurera les services suivants :

4.1.1 : Assistance téléphonique

Sage s'efforcera, dans le cadre d'une obligation de moyens, de répondre dans les meilleurs délais, aux questions intéressant le Client et liées à l'utilisation du Progiciel et à l'hébergement.

L'accès à l'assistance téléphonique fournie par Sage ou son partenaire se déroule de la manière suivante :

Dans le cadre de son abonnement, le Client dispose, d'un accès illimité à l'Assistance Téléphonique pour des besoins liés aux problèmes techniques du Progiciel.

L'Assistance Téléphonique n'a pas pour objectif de faire de la formation ou de l'aide à la personnalisation.

En aucune manière, Sage ne saurait compenser un défaut de formation du Client s'il apparaît que le Client n'a pas les compétences requises pour utiliser le Progiciel.

En cas de besoins de formation sur le progiciel, d'aide à la personnalisation, à l'importation de fichiers etc., Sage ou ses partenaires proposent des formations dédiées.

L'assistance téléphonique est assurée par un personnel technique qualifié. Les heures d'intervention sont du Lundi au Vendredi inclus de 9 H 00 à 18 H 00, exception faite des jours fériés de Sage. Sage se réserve le droit de modifier ses horaires et prévendra par tout moyen à sa convenance le Client des nouvelles plages horaires. Les prestations d'assistance sont effectuées sur la base de la version majeure du Progiciel en cours de

commercialisation en mode ASP au jour de la demande d'assistance.

Cette prestation n'inclut pas le déplacement sur le site du Client. Toute intervention sur site donnera lieu à une facturation aux conditions tarifaires en vigueur, et après acceptation par le Client d'un devis fourni.

Les services décrits ci-dessus sont fournis par Sage sous réserve que les dysfonctionnements soient reproductibles et ne soient pas dus à du développement spécifique, à des liaisons avec d'autres applications, ou à tout autre progiciel non couvert par les services d'assistance Sage, que le Progiciel n'ait pas été modifié et qu'il soit utilisé conformément à sa documentation et aux préconisations indiquées par Sage.

4.1.2 : Les mises à jour

Sage mettra à jour régulièrement le Progiciel. La nécessité de réaliser une mise à jour est déterminée unilatéralement par Sage notamment au regard des évolutions légales et technologiques.

Ces mises à jour comprennent les mises à jour correctives caractérisées par des corrections de dysfonctionnements, les mises à jour mineures qui comportent des modifications de fonctionnalités, les mises à jour majeures qui comportent des apports de fonctionnalités nouvelles et/ou modifiant la structure interne essentielle de la version antérieure. Ces mises à jour ne comprennent pas les nouveaux programmes ou options développés par Sage qui doivent être acquis séparément aux conditions tarifaires en vigueur.

La mise à jour d'un Progiciel s'accompagne d'une mise à jour du manuel électronique.

4.2 : Option de synchronisation avec les produits Sage

Sage propose un service de synchronisation des données entre Sage CRM Online et les Progiciels Sage 100 et Sage 30.

Ce service gratuit nécessite l'installation de l'add-on « Synchronisation avec les logiciels Sage » sur Sage CRM Online.

En utilisant ce service, le Client accepte les risques de rupture temporaire de synchronisation entre les produits Sage. La responsabilité de Sage ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- difficulté de conditions d'accès au réseau Internet ;
- problème de télécommunications ;
- indisponibilité qui pourrait subvenir sur le réseau Internet ou téléphonique ;
- défaillance dans les procédures de transmission des informations tenant à un cas de force majeure, un événement échappant à Sage ou ses revendeurs, à un mauvais usage par le Client ;

4.3 : Offre d'Essai

L'offre d'essai ne comprend aucune assistance téléphonique.

Sage pourra effectuer des mises à jour du Progiciel.

La nécessité de réaliser une mise à jour est déterminée unilatéralement par Sage notamment au regard des évolutions légales et technologiques.

4.4 : Prestation de Mise en service Sage CRM Online

Cette prestation comprend un accompagnement aux fonctionnalités suivantes : gestion des contacts, gestion des ventes (prévisionnel, opportunité, devis, commande, vue d'ensemble), campagnes marketing, service clients et administration du système. Cette prestation n'inclut ni l'import de données, ni l'import du plug-in Outlook, ni la personnalisation des vues.

Les Clients souscrivant directement chez Sage, sans l'intermédiaire d'un Partenaire, ont l'obligation d'effectuer cette prestation d'accompagnement, afin de faciliter la mise en service et la prise en main du Progiciel par les Utilisateurs.

Les Clients de Sage ayant obtenu leur Progiciel auprès d'un Partenaire n'ont pas obligation d'effectuer cette prestation. Néanmoins, il est fortement conseillé aux Clients finaux d'effectuer celle-ci par l'intermédiaire de leur Partenaire.

Article 5 : Responsabilité

Les Progiciels sont utilisés sous les seuls direction, contrôle et responsabilité du Client. Dans le cadre des présentes, les parties conviennent que Sage est soumise à une obligation de moyens.

Sage ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute contamination par tout virus des fichiers du Client et des conséquences éventuellement dommageables de cette contamination.

En aucun cas, Sage n'est responsable à l'égard du Client ou de tiers, des préjudices indirects tels que pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque, pertes de données et/ou de fichiers.

En tout état de cause, Sage ne sera pas tenue pour responsable de tout retard intervenu dans l'exécution des services fournis. En outre, la responsabilité de Sage ne peut être engagée en cas d'application inconsidérée ou d'absence d'application des conseils d'utilisation fournis dans le cadre de l'assistance téléphonique ou de conseils n'émanant pas de Sage elle-même.

Il est de la responsabilité du Client de se prémunir contre les risques de destruction ou de détérioration de ses fichiers ou de programmes en effectuant les sauvegardes nécessaires régulièrement et avant chaque intervention de Sage. Ces sauvegardes doivent être adaptées aux besoins de l'activité du Client et à la criticité de ses données. Il est de la responsabilité exclusive du Client de prendre en charge les réalisations des sauvegardes, de déterminer leur périodicité et d'organiser leur archivage. Dans le cas où un technicien support serait amené à effectuer une sauvegarde dans le cadre de son intervention, le Client reste responsable de la qualité de la sauvegarde et doit s'assurer que les programmes et/ou fichiers ont été correctement sauvegardés. En aucun cas, Sage ne pourra être déclarée responsable du fait de la destruction ou de la détérioration de fichiers ou de programmes.

Le Client garantit Sage contre tout recours de tiers, et ce sous quelque législation mondiale que ce soit, et pour quelque motif que ce soit dès lors que l'action à l'encontre de Sage serait liée à l'utilisation du Progiciel.

En tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de Sage, et ce y compris au titre de la loi n°98-389 du 19 Mai 1998, les dommages et intérêts et toutes réparations dues par Sage au Client, toutes causes confondues, ne pourront excéder les sommes versées par le Client au titre du présent contrat, dûment acquitté par ce dernier pour l'année en cours. Par ailleurs, en cas de dommage corporel causé par Sage ou l'un de ses préposés, Sage indemnisera la victime conformément aux dispositions légales applicables.

Il est expressément convenu entre les parties et accepté par le Client, que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer en cas de résolution des présentes constatée par une décision de justice devenue définitive.

Les dispositions des présentes conditions établissent une répartition des risques entre Sage et le Client. Le prix reflète cette répartition ainsi que la limitation de responsabilité décrite.

Article 6 : Confidentialité

Pendant la durée du présent contrat, les Parties s'engagent à ne pas communiquer à des tiers les informations échangées entre elles à titre confidentiel et à faire le nécessaire auprès de leurs salariés qui viendraient à les connaître pour que cette obligation de confidentialité soit respectée.

Le Client reconnaît que toutes les informations techniques et commerciales qui lui seront communiquées par la société Sage à l'occasion de l'exécution du présent contrat seront considérées comme confidentielles.

Cette obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant deux (2) ans à compter de la date d'expiration du présent contrat, pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Propriété

Sage garantit au Client qu'elle est titulaire d'une autorisation de l'auteur du Progiciel et qu'elle peut en conséquence librement accorder au Client le droit d'utilisation prévu aux présentes Conditions Générales.

L'autorisation d'utilisation accordée par Sage n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice du Client. En conséquence, celui-ci s'interdit tout agissement, tout acte, pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits d'auteur sur le Progiciel. Le Client est informé que le Progiciel est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle.

En conséquence, le Client prendra toutes les mesures nécessaires à la protection des droits de propriété intellectuelle portant sur le Progiciel. À ce titre, il maintiendra en bon état toutes les mentions de propriété et/ou de copyright qui seraient portées sur les éléments constitutifs du Progiciel.

Dans le cadre d'une activité professionnelle, le Client s'engage à prendre, à l'égard de son personnel et de toute personne extérieure qui aurait accès au Progiciel, toutes les mesures nécessaires pour assurer le secret, la confidentialité et le respect des droits de propriété du Progiciel.

Le Client reconnaît que le Progiciel auquel il accède est une œuvre de l'esprit que lui-même et son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant :

- toute copie ou reproduction en tout ou partie du Progiciel ou de sa documentation électronique par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme ;
- toute traduction, adaptation, arrangement ou autre modification du Progiciel et la reproduction du Progiciel en résultant, l'utilisation du Progiciel conformément à sa destination ne nécessitant aucune traduction, adaptation, arrangement ou modification ;
- toute intervention sur les programmes composant le Progiciel quelle qu'en soit la nature, y compris aux fins de correction des erreurs susceptibles d'affecter le Progiciel dans la mesure où le droit de correction desdites erreurs est réservé au bénéfice exclusif de Sage ;
- toute reproduction du code du Progiciel ou la traduction de la forme de ce code en vue d'obtenir les informations nécessaires à l'interopérabilité de ce Progiciel avec d'autres progiciels créés de façon indépendante ;
- toute mise à disposition du Progiciel de manière directe ou indirecte au bénéfice d'un tiers, à titre gracieux ou onéreux, notamment par location, cession, prêt, utilisation partagée, facilities management, ASP...

Article 8 : Durée et résiliation

8.1 : Durée offre d'essai

Le droit d'utilisation du Progiciel et les services associés sont concédés au Client pour trente (30) jours.

En aucun cas, l'offre d'essai ne pourra être reconduite sans l'accord exprès de Sage.

8.2 : Durée offre payante

Sauf, stipulation contraire convenue entre les Parties et mentionnée dans les Conditions particulières, le Contrat est conclu, au choix du Client pour une durée initiale de douze (12) mois ou trente-six (36) mois à compter de la date de la facture adressée au Client.

En toute hypothèse, le Contrat sera automatiquement reconduit par tacite reconduction pour des périodes successives de douze (12) mois.

Toute dénonciation du Contrat à l'initiative du Client, devra être notifiée par email (sageresiliation@sage.com) et reçue par Sage au plus tard :

- deux (2) mois avant la période contractuelle en cours pour les engagements d'une durée initiale de douze (12) mois ;
- trois (3) mois avant la période contractuelle en cours pour les engagements d'une durée initiale de trente-six (36) mois.

A la réception de la demande de résiliation du Client, Sage adressera un accusé de réception. La charge de la preuve de la bonne réception par Sage de la demande de résiliation repose sur le Client.

Sage se réserve le droit de dénoncer le Contrat par tout moyen jusqu'au terme de l'échéance en cours.

8.3 : Résiliation

La résiliation unilatérale par le Client avant la fin de la période en cours ne saurait entraîner un quelconque remboursement de la part Sage de tout ou partie de la redevance payée par le Client.

En cas de manquement par le Client à l'une des obligations définies aux présentes Conditions Générales, non réparé dans un délai de quinze (15) jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, Sage aura la faculté de résilier le droit d'utilisation du Progiciel, et sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Dans le cas où le Client n'aurait pas réglé la redevance due à Sage pour l'abonnement souscrit, les présentes conditions seront automatiquement résiliées par Sage sans mise en demeure préalable, cela conduisant alors à une impossibilité pour le Client d'avoir accès ou de traiter ses données ou encore de se les voir restituer (celles-ci étant alors détruites).

8.4 : Conséquences de la résiliation

Au terme des présentes Conditions Générales, le Client n'a plus le droit d'utiliser le Progiciel ni de bénéficier des services associés.

En revanche, pour l'offre payante uniquement : Sage maintiendra l'accès du Client au Progiciel pendant cinq (5) jours à compter de la fin de l'échéance exclusivement pour lui permettre de récupérer ses données.

En outre, Sage s'engage à conserver les données enregistrées par le Client via le Progiciel pendant une durée maximum de un (1) mois. Pendant cette période, le Client pourra choisir entre deux possibilités :

- Sur demande du Client et après acceptation du devis établi par Sage à ce titre, les données saisies par le Client pendant la durée des présentes Conditions Générales dans le cadre de l'utilisation du Progiciel seront restituées au Client au format MS SQL Server exclusivement. Néanmoins, il est entendu entre les Parties que Sage ne garantit ni la compatibilité du format de restitution avec l'application informatique du Client destinée à les recevoir, ni le temps d'intégration desdites données ; ou
- Sur demande du Client, son accès au Progiciel sera rétabli exclusivement pour lui permettre de récupérer ses données. Toute utilisation autre du Progiciel par le Client dans ce cadre sera considérée comme frauduleuse et pourra faire l'objet de poursuite.

Article 9 : Conditions financières

9.1 : Prix

Les redevances dues pour l'utilisation du Progiciel et la mise à disposition des services associés, dans le cadre de l'offre payante, seront calculées conformément au tarif de vente en vigueur au moment de la validation de la commande.

Sage se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les tarifs applicables seront disponibles sur le site <http://fr.sagecrm.com>.

Nonobstant, l'utilisation du Progiciel dans le cadre d'une offre d'essai est gratuite pendant toute la durée de ladite offre.

9.2 : Paiement et Conditions de règlement

Les redevances dues au titre des présentes sont facturées et payables annuellement terme à échoir.

Le Client s'engage à régler le montant de la redevance par prélèvement d'une banque située en France ou dans les Dom-Tom.

Le Client ne pourra recevoir les codes d'accès à son espace personnalisé sur le site <http://sagecrm.com> que lorsque son paiement sera enregistré par Sage.

Des pénalités de retard calculées sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, par jour de retard, sont applicables de plein droit aux montants impayés à l'issue d'un délai de 10 jours suivant la date de facturation ou dès la notification du rejet de paiement bancaire pour tout autre moyen de paiement.

Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, ce retard de paiement permettra également à Sage, d'appliquer au Client, de façon automatique, une indemnité forfaitaire de quarante (40) € par facture concernée par le retard de paiement susvisé.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1253 du Code Civil, il est expressément convenu que dans l'hypothèse où seraient dues plusieurs factures et que le Client procéderait à un règlement partiel, Sage sera libre d'imputer ledit règlement comme bon lui semblera.

Article 10 : Mesures techniques de protection

10.1 : Information

Le Client est informé et accepte expressément que, conformément aux dispositions légales applicables : les Progiciels Sage comportent des dispositifs techniques nécessaires pour les services connectés de support et d'assistance, et qui notamment lors d'une connexion Internet, et pour les Progiciels concernés, permettent au Client via un web-service, soit automatiquement, soit le cas échéant à l'initiative de Sage, d'envoyer à Sage des informations sur l'identification du Client (Raison sociale, adresse, téléphone, siret, adresse IP) l'identification de son

Progiciel (Code Client, Code et numéro de série du produit, Licence), et sur le contexte d'utilisation (Nombres d'utilisateur connectés, type d'application utilisées).

Les informations obtenues par Sage grâce à ces dispositifs techniques sont également susceptibles d'être utilisées par Sage dans le cadre de lutte anti-contrefaçon, pour repérer et empêcher une éventuelle utilisation illicite ou non-conforme des Progiciels concernés.

Dans le cas où le Progiciel est équipé d'un tel dispositif nécessitant le cas échéant l'activation du Client, ce dernier s'engage à activer cette fonction sur simple demande de Sage ou le cas échéant du Revendeur et à fournir à Sage ou au Revendeur le fichier contenant les informations décrites ci-dessus.

Tout contournement ou tentative de contournement de ces dispositifs techniques est prohibé et sera sanctionné conformément aux dispositions légales en vigueur.

10.2 : Audit

Outre la mise œuvre par Sage des Mesures Techniques de Protection visées au présent contrat, le Client devra fournir, sur demande de Sage ou du Revendeur, une déclaration sur l'honneur attestant de l'Utilisation conforme du Progiciel aux termes du présent Contrat.

Dans le cas où le Client refuserait d'activer ces dispositifs, ou de fournir une telle déclaration, Sage ou le Revendeur pourra procéder à un Audit sur Site.

En cas d'une Utilisation dépassant les droits acquis de moins de 10%, un complément de redevances serait alors facturé au Client.

En cas d'une utilisation égale ou supérieur à 10% des droits acquis, alors le complément de redevances facturé serait augmenté de 50% ainsi que des frais d'Audit engagés par Sage ou le Revendeur.

Par ailleurs, en cas d'Utilisation par le Client d'une fonction ou d'une option pour laquelle il n'a pas acquis de droits, Sage ou le Revendeur facturera alors le complément de redevances conformément au tarif en vigueur.

En cas de non-paiement de la facture à échéance, Sage se réserve le droit de mettre fin au présent Contrat, sans délai après l'avoir signifié par lettre recommandée avec accusé de réception au Client, ceci n'empêchant pas Sage de tout mettre en œuvre pour recouvrer ses créances.

Les informations du Client recueillies au cours des opérations d'Audit seront considérées comme des informations confidentielles et ne pourront être utilisées que pour les besoins de l'Audit et des régularisations éventuellement nécessaires.

Article 11 : Données personnelles

Toutes les informations collectées sont nécessaires aux traitements de vos demandes relatives aux présentes Conditions Générales. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification auprès des services internes de Sage conformément à la loi n° 78-17 Informatique et Libertés.

Par ailleurs, en application des dispositions de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique 2004-575 du 21 Juin 2004, le Client utilisateur des Progiciels Sage, consent expressément à ce que Sage lui adresse par automate d'appel, télécopieur ou par courrier électronique, toute prospection directe de nature commerciale ou autre, aux coordonnées qu'il aura transmises à Sage. Il peut cependant informer Sage par tout moyen écrit et à tout

moment de son refus de recevoir ce type de communication.

Article 12 : Dispositions diverses

Exportation. Le Client s'engage à respecter strictement les lois et règlements en matière d'exportation applicable en France et aux Etats-Unis.

Cession des droits et obligations. Le Client s'interdit expressément de céder ou de transmettre à tout tiers, y compris l'une quelconque de ses filiales, même à titre gratuit, tout ou partie des droits et obligations qu'il tient des présentes conditions d'utilisation.

Engagements des Parties : Il est entendu que les présentes Conditions Générales annulent et remplacent tout document contractuel signé antérieurement entre les Parties ayant le même objet et en cours d'exécution. Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes Conditions Générales a pour conséquence d'écarter l'application de ses conditions générales d'achat et les clauses spécifiques figurant sur les bons de commandes du Client qui n'auraient pas été expressément acceptées par SAGE. Toute annotation particulière rajoutée de manière manuscrite par le Client, par exemple dans les bons de commande, n'aura de valeur que si elle est acceptée expressément par SAGE.

Renonciation : Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause. Le Client renonce irrévocablement à toute demande, réclamation, droit ou action à l'encontre de SAGE ayant trait à l'exécution des présentes Conditions Générales et qui serait formulée plus de six (6) mois après le fait générateur, et de ce fait, renonce irrévocablement à introduire toute action devant toute juridiction sur cette base à l'encontre de SAGE ou de l'une quelconque des sociétés du groupe auquel elle appartient.

Références : SAGE pourra faire état du nom du Client pour la promotion du Progiciel.

Notifications : Toutes les notifications requises par les présentes Conditions Générales seront effectuées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et seront réputées valablement effectuées aux adresses indiquées en en-tête des présentes, sauf si une notification de changement d'adresse a été effectuée.

Nullité partielle : La déclaration de nullité ou d'inefficacité d'une quelconque stipulation des présentes Conditions Générales n'entraîne pas de plein droit la nullité ou l'inefficacité des autres stipulations.

Article 13 : Loi applicable et attribution de juridiction

LES PRESENTES CONDITIONS SONT SOUMISES A LA LOI FRANÇAISE.

EN CAS DE LITIGE, ET A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE ENTRE LES DEUX PARTIES, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENSEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.

EN CAS D'OPPOSITION DU CLIENT A UNE REQUETE EN INJONCTION DE PAYER, COMPETENCE EXPRESSE EST EGALEMENT ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.